

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT N° 1257-2018**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**

Par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Sophie :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 15 janvier 2019, a adopté le règlement décrit ci-dessous:

- Règlement n° **1257-2018** – Régie interne des séances du conseil

Cet avis constitue l'avis de publication de ce règlement et il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé aux archives de la Municipalité où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 17<sup>e</sup> jour  
du mois de janvier de l'an deux mille-dix-neuf (2019).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**Entrée en vigueur – Règlement n° 1257-2018**

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 17 janvier 2019: en affichant une copie à la porte de l'Hôtel de ville et sur le site internet : [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca)

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat,  
Ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille-dix-neuf (2019).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier